1790
FRC 2 10331.2
Case
FRC
17355

TRIOMPHE

DES ASSIGNATS

CONTRE L'AGIOTAGE DU NUMÉRAIRE,

OU

DÉMONSTRATION

DE L'UTILITÉ ET DE LA BONTÉ DES ASSIGNATS.

PAR M. S..... DES DROUOTS.

THE NEWBERRY
LIBRARY

TRIOMPHE

DES ASSIGNATS,

CONTRE L'AGIOTAGE DU NUMÉRAIRE,

OU démonstration de l'utilité et de la bonté des Assignats, et des avantages qui résultent de leur acceptation, de préférence au numéraire, dans toutes les caisses générales et particulieres du Royaume.

L'ASSIGNAT est un papier-monnoie, imaginé par les Représentans de la Nation et agréé par le Roi, pour libérer l'état envers elle de toutes les sommes qui lui sont dûes, pour rendre au commerce sa premiere vigueur, et mettre chaque Citoyen à portée d'acquitter sa portion des dettes envers l'autre.

EN l'envisageant sous ce seul point de vue, il doit donc être accueilli et même recherché préférablement au numéraire, puisque, sans lui, la France seroit en proie aux plus grandes craintes et menacée d'une banqueroute inévitable.

QU'ON ne croye pas que j'entends, par cette observation, faire forcer la circulation des assignats; je soutiens, au contraire, que le seul desir

du bien public et d'un avenir plus heureux, rendront cette circulation aussi douce que libre et facile, et qu'il est de l'intérêt du commerce et des créanciers de l'Etat de chercher tous les moyens de les accréditer, loin de les rejetter.

D'ailleurs, outre les avantages réels qui résulteront nécessairement de cette circulation libre, il en est encore d'autres, qui ne sont pas d'une moindre considération; les Assignats ont pour sûreté de leur remboursement le produit de la vente des biens du Clergé et des domaines du Roi, qui seront incessamment désignés par les Municipalités, ce sont les Représentans de la Nation & le Roi qui leur ont donné cette assurance; ils leur ont, de plus, accordé un intérêt de trois pour cent jusqu'à l'époque de ce remboursement, et ils en ont assuré l'adoption de préférence au numéraire, lorsqu'il sera question de la vente des biens dont nous parlons, et qu'ils leur ont donné pour hypothèques; de tels avantages, je le répete, doivent donc les rendre préférables au numéraire.

Et, en effet, je me suppose aujourd'hui cent mille livres en caisse; savoir, moitié en argent, et l'autre moitié en assignats : on vient m'en demander cinquante mille actuellement exigibles,

dois-je balancer un instant sur ma maniere de les payer? Non, certes, parce qu'il est certain que si je les paie avec mes Assignats plutôt qu'avec mon numéraire, je vais perdre un intérêt journalier, qui, au bout d'un mois, formera un total de 125 livres; et, au bout d'un an, une somme de 1500 liv. au profit de celui entre les mains duquel ils seront passés; et, certainement, un pareil intérêt mérite bien que l'on donne à l'Assignat une préférence sur le numéraire, sur-tout lorsqu'il réunit tous les autres avantages dont nous venons de parler, tandis que ce même numéraire n'en réunit aucun et ne profite d'aucune maniere en le gardant en caisse.

Mais, ce n'est pas tout; avec quelle aisance et quelle facilité le commerce ne se fait-il pas avec du papier, lorsqu'une fois il a acquis la confiance qui lui est dû; n'a-t-on pas vu ci-devant rechercher les billets de la caisse d'escompte, quoiqu'ils n'emportassent avec eux aucune espece d'intérêt, gages ou hypotheques? Oui, sans doute. Or, à combien plus forte raison ne doit-on pas rechercher les Assignats dont il s'agit, puisqu'au contraire, ils emportent avec eux tous les caracteres d'un papier-monnoie, d'un papier qui sauve la France de la crise la plus cruelle, et dont le rem-

boursement, ainsi que les intérêts, sont assurés et même hypotéqués.

Je suis persuadé, et je dirois plus, je regarde comme certain qu'à l'avenir aucun financier, banquiers ou autres personnes à argent, ne feront leurs paiemens en Assignats que lorsqu'ils y seront absolument forcés faute de numéraire.

Il y a plus, je soutiens que ceux d'entre eux qui, jusques-à-présent, avoient été les premiers à accaparer le numéraire, seront les premiers à accaparer les assignats avec ce même numéraire, que les efforts qu'ils font aujourd'hui pour continuer de l'accaparer, est précisément l'esprit de l'agiotage; qu'il ne tend à rien autre chose qu'à discréditer ces Assignats, afin de pouvoir les acheter à bas prix et les revendre ensuite avec avantage.

Ainsi, quelque soit le discrédit donné dès-à-présent aux Assignats par tous les ennemis du bien public, il est certain que tous leurs efforts sont vains, que le numéraire va sortir, malgré eux, de toutes les caisses, de tous les coffres, ainsi que de tous les souterreins dans lesquels il est enfoui; & que s'il s'est relevé de *la baisse* où il étoit tombé lors de la publication du décret qui a créé

ces Assignats, c'est par un dernier effort de l'agiotage, effort dont il ne faut pas être dupe, parce qu'il ne doit être considéré que comme un homme qui est à l'agonie, et qui, luttant encore entre la vie et la mort, finit par succomber sous le poids qui l'accable.

C'est à vous maintenant, mes chers Concitoyens que je m'adresse; et, depuis le plus petit, jusques au plus grand, je vous exhorte à la plus grande confiance dans les Assignats : c'est par cette confiance seule que nous pouvons nous relever de l'espece d'anéantissement dans lequel nous sommes tombés; c'est par elle seule, et à l'aide de ces mêmes Assignats, que l'ordre et l'équilibre une fois rétablie dans les finances, et le propriétaire comme le rentier, exactement payé de leurs revenus, ils feront revivre le commerce en faisant travailler l'ouvrier et le fabriquant. Gardez-vous donc bien d'écouter les ennemis de la révolution et les interessés à la banqueroute, gardez-vous bien de comparer, comme eux les Assignats aux billets de la banque de Law; ceux-là étoient délivrés par une Compagnie et n'avoient aucune hypotheque fonciere; ceux-ci; au contraire, je le repete, emportent avec eux, non seulement cette hypoteque fonciere; mais elle est, de plus, garantie par la

163

Nation entière & par le timbre de la Souveraineté; de tels billets ne peuvent donc être comparés à ceux de la banque de Law, à moins de vouloir luter contre la plus saine raison, et se faire une gloire de se montrer les ennemis du bien public et, par conséquent de la révolution.

De l'Imprimerie de Beaulieu,
rue du Hurepoix, N°. 24.